

## Procédure d'inscription aux transports scolaires de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, rentrée scolaire 2023-2024

Tous les élèves domiciliés et scolarisés sur le périmètre de la CAE, souhaitant utiliser les transports scolaires devront se préinscrire à partir du 15 juin 2023 sur le site de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (maternelles, primaires, collégiens et lycéens) [www.agglo-epinal.fr](http://www.agglo-epinal.fr), rubrique « Se déplacer ».

Les transports scolaires pour les élèves scolarisés ou domiciliés hors des 78 communes de la Communauté d'Agglomération sont organisés par la Région Grand Est. A ce titre, les inscriptions se font sur le site [www.fluo.eu/scolaire88](http://www.fluo.eu/scolaire88).

### **PRE-INSCRIPTION**

Pour remplir le formulaire adéquat, choisir entre les deux options : « Renouvellement » et « Nouvelle inscription ».

#### **1/ Renouvellement : J'ai déjà souscrit un abonnement scolaire auprès de la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'année scolaire 2022-2023**

- **Je conserve ma carte Simplicités** que j'ai utilisé pour l'année scolaire 2022-2023 (à défaut un duplicata de carte doit être réalisé par l'élève à l'Agence des Mobilités et sera facturé 15€)
- **Je remplis le formulaire « renouvellement »** et fournis les pièces justificatives éventuellement nécessaires (justificatif de domicile si celui-ci a changé).
- **Je reçois un mail de validation qui me permet de procéder au paiement** de mon nouvel abonnement pour l'année scolaire 2023-2024 sur la boutique en ligne (paiement par carte bancaire) ou à l'Agence des Mobilités en cas de règlement en espèces, chèque ou prélèvement mensuel.
- **Il sera activé dès la première validation** à compter du premier jour de la rentrée scolaire.

#### **2/ Nouvelle inscription : Je n'ai pas souscrit d'abonnement aux transports scolaires auprès de la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'année 2022-2023.**

- **Je remplis le formulaire « nouvelle inscription »** et fournis les pièces justificatives nécessaires (justificatif de domicile, pièce et photo d'identité de l'élève).
- **Je reçois par courrier à mon domicile ma carte Simplicités** après validation de ma pré-inscription par les services de la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Si l'élève a déjà été inscrit en 2022-2023, les services ne donneront pas suite à une demande de carte SIMPLICITÉS effectuée via ce formulaire.

- **Je procède à l'achat de l'abonnement choisi** lors de ma pré-inscription en entrant le numéro de carte Simplicités sur la boutique en ligne sur [imaginelebus.com](http://imaginelebus.com) (paiement par carte bancaire) ou à l'Agence des Mobilités en cas de règlement en espèce, chèque ou prélèvement mensuel.

## TARIFS

NB : Tous les élèves doivent avoir leur carte et valider à chaque montée dans le bus ou dans le car.

### 1/ Pour les élèves de moins de 11 ans à la rentrée scolaire :

Le transport est gratuit **mais l'inscription reste obligatoire**, même pour les élèves ayant déjà une carte Simplicités, il est donc nécessaire de procéder à la pré-inscription sur le site de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

### 2/ Pour les élèves de 11 ans et plus à la rentrée scolaire ont les choix suivants :

- **Abonnement illimité (131€) : trajets illimités tous les jours de l'année**, y compris les weekends et pendant les périodes de congés scolaires. Valable sur toutes les lignes Imagine Lignes de Villes, Imagine Lignes de Territoire et FLUO Grand Est (au sein du périmètre de la CAE).
- **Abonnement scolaire limité (99€) : un aller-retour par jour scolaire seulement** (la correspondance éventuelle est incluse). L'abonnement n'est pas valable les weekends et pendant les vacances scolaires. Toute utilisation au-delà de l'aller-retour quotidien est payante. (Abonnement valable sur toutes les lignes Imagine et sur les lignes FLUO pour un déplacement au sein du périmètre de la CAE).
- **Abonnement « TER » (131€) : abonnement obligatoire** pour les élèves utilisant le train au sein du périmètre de la CAE. L'abonnement TER est valable de la gare de montée (la plus proche du domicile, les extensions sont à la charge des familles) à la gare de descente, et sera attribué sous réserve que le train soit le mode de transport principal de déplacement de l'élève. NB : pour l'abonnement TER, le responsable légal reçoit de la SNCF, une fois le paiement effectué, une invitation par mail ou SMS à activer la carte SIMPLICITÉS sur une borne SNCF.

Pour tout paiement en plusieurs fois ou par chèque ou espèces, la famille ou le représentant légal sera invité à se rendre non plus à la maison de la Région mais à l'Agence des Mobilités située place de la gare à Épinal (ex-gare routière) (renseignements sur [www.agglo-epinal.fr](http://www.agglo-epinal.fr)).

### Le support :

Tous les élèves voyageront avec une carte SIMPLICITÉS personnelle (photo, nom, prénom) :

- Si l'élève détient déjà une carte SIMPLICITÉS, il en indiquera le numéro d'identifiant lors de la pré-inscription puis sa carte sera automatiquement chargée de l'abonnement dès que le paiement sera réalisé

- Si l'élève n'a pas encore de carte SIMPLICITÉS, il recevra sa carte personnalisée (nom, prénom et photo) à domicile dès que sa demande de pré-inscription sera validée. Celle-ci qui sera chargée automatiquement de l'abonnement, dès que le paiement sera réalisé (dans un délai de 24h à la suite du paiement).

Attention : en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte Simplicités, les élèves devront en préalable de leur inscription aux transports scolaires, faire réaliser un duplicata à l'Agence des Mobilités de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, facturé 15€.

La validation est obligatoire à chaque montée à bord d'un véhicule, y compris en correspondance.



Où retrouver toutes ces informations ?

L'ensemble de ces informations et documents sont disponibles et mis à jour sur <https://www.agglo-epinal.fr/se-deplacer/transports/>

Pour les renseignements à caractère plus commercial et l'accueil du public, l'Agence des Mobilités située 1, Avenue Charles de Gaulle à Épinal sera ouverte :

Pendant les congés scolaires d'été :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.
- À partir du 04 septembre 2023 : Du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 12h.

Il sera possible de joindre les agents par téléphone au 03.56.32.12.12.

Le service Mobilités de la Communauté d'agglomération se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.